

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 7 juillet 2025 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2025-DER-175
visant à autoriser l'implantation d'une UHA, en partie en cour avant à
une distance de 2,43 m de la ligne du lot, au
140, rang Double, sur le lot 4 159 626.**

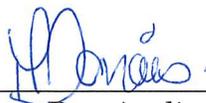
Zone : Résidentielle (Ra-6)

La dérogation mineure demandée concerne l'implantation d'une UHA, en partie en marge avant, à une distance de 2,43 m de la ligne du lot.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit que l'implantation d'une UHA doit se faire dans la marge arrière ou latérale et lorsqu'il y a un mur avec ouverture, l'implantation doit se faire à 3 m de la ligne du lot. Dans le cas présent, une diminution de 0,57 m est demandée en marge avant.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 16^e jour du mois de juin 2025.



Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière